

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Sikaflex CR 100 Grey Part B Formerly MSeal CR 100 gry PTB



Version 1.1      Date de révision: 01/14/2022      Numéro de la FDS: 000000298918      Date de dernière parution: 06/16/2020  
Date de la première version publiée: 06/16/2020

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Sikaflex CR 100 Grey Part B Formerly MSeal CR 100 gry PTB  
Code du produit : 000000000056412287 000000000056412287  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.  
Adresse : 601 DELMAR AVE  
Pointe-Claire QC H9R 4A9  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4  
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2  
Dangereux pour le milieu aquatique - danger de toxicité : Catégorie 2  
Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique : Catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage SGH

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Sikaflex CR 100 Grey Part B Formerly MSeal CR 100 gry PTB



Version 1.1      Date de révision: 01/14/2022      Numéro de la FDS: 000000298918      Date de dernière parution: 06/16/2020  
Date de la première version publiée: 06/16/2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P330 Rincer la bouche.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

### SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution à base de polymères

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Sikaflex CR 100 Grey Part B Formerly MSeal CR 100 gry PTB



Version 1.1      Date de révision: 01/14/2022      Numéro de la FDS: 000000298918      Date de dernière parution: 06/16/2020  
Date de la première version publiée: 06/16/2020

composés non organiques

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
dioxyde de titane	Pigment Blanc 6	13463-67-7	$\geq 0 - < 15$
diéthyltoluènediamine	Diéthylméthylbenzènediamine	68479-98-1	$\geq 0 - < 15$

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais.  
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
En aucun cas n'utiliser de solvant.  
En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les verres de contact. Maintenir les paupières ouvertes et nettoyer abondamment avec de l'eau fraîche et propre ou une solution de rinçage d'œil puis consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.  
Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Sikaflex CR 100 Grey Part B Formerly MSeal CR 100 gry PTB



Version 1.1	Date de révision: 01/14/2022	Numéro de la FDS: 000000298918	Date de dernière parution: 06/16/2020 Date de la première version publiée: 06/16/2020
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- 
- Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives  
oxydes d'azote  
fumées  
noir de carbone  
oxydes de carbone  
Oxydes de métaux
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.  
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

---

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.  
Éviter le contact avec la peau.  
Assurer une ventilation adéquate.  
En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Sikaflex CR 100 Grey Part B Formerly MSeal CR 100 gry PTB



Version 1.1      Date de révision: 01/14/2022      Numéro de la FDS: 000000298918      Date de dernière parution: 06/16/2020  
Date de la première version publiée: 06/16/2020

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.  
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
dioxyde de titane	13463-67-7	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Dioxyde de titane)	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.  
Porter un masque filtrant certifié NIOSH (ou équivalent) si nécessaire.  
Protection respiratoire en cas de formation de poussières.

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques.  
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Protection de la peau et du : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'acti-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Sikaflex CR 100 Grey Part B Formerly MSeal CR 100 gry PTB



Version 1.1      Date de révision: 01/14/2022      Numéro de la FDS: 000000298918      Date de dernière parution: 06/16/2020  
Date de la première version publiée: 06/16/2020

---

corps      té et d'exposition.

Mesures de protection      :    Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène      :    Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.  
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.  
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.  
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

---

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect      :    liquide

Couleur      :    gris

Odeur      :    type amine, légère odeur

Seuil olfactif      :    non déterminé

pH      :    10.7 (20 °C)

Point de fusion      :    Pas de données applicables disponibles.

Point de congélation      :    Pas de données applicables disponibles.

Point d'ébullition      :    > 100 °C

Point d'éclair      :    > 93.3 °C

   Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Taux d'évaporation      :    Pas de données applicables disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz)      :    pas facilement inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure      :    Pas de données applicables disponibles.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Sikaflex CR 100 Grey Part B Formerly MSeal CR 100 gry PTB



Version 1.1      Date de révision: 01/14/2022      Numéro de la FDS: 000000298918      Date de dernière parution: 06/16/2020  
Date de la première version publiée: 06/16/2020

---

- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données applicables disponibles.
- Pression de vapeur : Pas de données applicables disponibles.
- Densité de vapeur relative : < 1  
Plus léger que l'air.
- Densité relative : 1.06
- Densité : env. 1.11 gcm<sup>3</sup> (20 °C)
- Masse volumique apparente : Non applicable
- Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : partiellement soluble (20 °C)
- Solubilité dans d'autres solvants : Pas de données applicables disponibles.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable aux mélanges.
- Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible
- Température de décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- Viscosité  
Viscosité, dynamique : non déterminé
- Viscosité, cinématique : non déterminé
- Propriétés explosives : Non explosif
- Propriétés comburantes : Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
- Point de sublimation : Pas de données applicables disponibles.
- Poids moléculaire : Pas de données applicables disponibles.
- Taux de corrosion du métal : Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.
- 

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Sikaflex CR 100 Grey Part B Formerly MSeal CR 100 gry PTB



Version 1.1	Date de révision: 01/14/2022	Numéro de la FDS: 000000298918	Date de dernière parution: 06/16/2020 Date de la première version publiée: 06/16/2020
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Sikaflex CR 100 Grey Part B Formerly MSeal CR 100 gry PTB



Version 1.1      Date de révision: 01/14/2022      Numéro de la FDS: 000000298918      Date de dernière parution: 06/16/2020  
Date de la première version publiée: 06/16/2020

---

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

**Produit:**

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

### Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Pas de données disponibles.

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle. Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Sikaflex CR 100 Grey Part B Formerly MSeal CR 100 gry PTB



Version 1.1	Date de révision: 01/14/2022	Numéro de la FDS: 000000298918	Date de dernière parution: 06/16/2020 Date de la première version publiée: 06/16/2020
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
- Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations internationales

##### UNRTDG

- Numéro ONU : UN 3082  
Nom d'expédition des Nations unies : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(diethylmethylbenzendiamine)  
Classe : 9  
Risque subsidiaire : EHSM  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9 (EHSM)

##### IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3082  
Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(diethylmethylbenzendiamin)  
Classe : 9  
Risque subsidiaire : EHSM  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous, Environmentally hazardous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

##### Code IMDG

- Numéro ONU : UN 3082  
Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(diethylmethylbenzendiamin)  
Classe : 9  
Risque subsidiaire : EHSM  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9 (EHSM)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Sikaflex CR 100 Grey Part B Formerly MSeal CR 100 gry PTB



Version 1.1	Date de révision: 01/14/2022	Numéro de la FDS: 000000298918	Date de dernière parution: 06/16/2020 Date de la première version publiée: 06/16/2020
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Sikaflex CR 100 Grey Part B Formerly MSeal CR 100 gry PTB



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/16/2020
1.1	01/14/2022	000000298918	Date de la première version publiée: 06/16/2020

---

d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 01/14/2022  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR